Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260504-D_2026_50-DE

REDON Agglomération Bretagne Sud

N° 2026-50 **04/05/2026**

DECISION PRISE en APPLICATION de l'ARTICLE L 5211-10 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES

Pôle : Petite enfance, Santé, Autonomie
Service : Petite Enfance
Objet : Demande de financement auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Loire-Atlantique dans le cadre de l'Appel à Projet du Fonds Publics et Territoires (FPT) 2026

Le Président de REDON Agglomération,

Les multi-accueils communautaires sont dotés d'un projet d'établissement qui définit la manière dont on accueille les familles, dont on s'occupe des enfants et qui fédère les professionnels autour d'actions pédagogiques cohérentes. Les crèches sont des lieux de vie qui s'inscrivent dans leur environnement et leur temps social. Le projet d'établissement se compose d'un projet social, d'un projet d'accueil et d'un projet éducatif.

L'ouverture sur l'extérieur fait partie du projet éducatif des multi-accueils communautaires. Des sorties régulières sont organisées par les équipes dans le but de découvrir un nouvel environnement : découverte de la nature, du marché, de la médiathèque, etc

Les trois multi-accueils du secteur ligérien de REDON Agglomération peuvent bénéficier pour leurs sorties extérieures d'un éventail assez diversifié de lieux de promenade et souhaitent développer leurs projets pédagogiques en extérieur. Ils souhaitent pour cela acquérir des poussettes électriques 6 places.

Le coût total de cette acquisition s'élève à 4 700 € dont 3 000 € font l'objet d'une demande de financement et 1 700 € sont à la charge de REDON Agglomération.

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, portant la possibilité de déléguer certaines attributions au Président ;

VU la délibération n°2026_58 du 30 mars 2026 autorisant le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles susceptibles d'être octroyées à la Communauté, dans l'exercice de ses compétences, auprès de tout organisme financeur, public ou privé ;

VU la délibération n° CC_2025_58 du 28 avril 2025 approuvant le projet d'établissement des multi-accueils communautaires de REODN Agglomération pour la période 2025/2028 ;

CONSIDERANT l'appel à projets lancé par la CAF de Loire-Atlantique sur les Fonds Publics et Territoires 2026 ;

CONSIDERANT le projet d'établissement 2025/2028 des multi-accueils et plus particulièrement le projet éducatif qui encourage les sorties extérieures.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260504-D_2026_50-DE

PAR CES MOTIFS
DECIDE

- **de répondre à l'Appel à Projets Fonds Publics et Territoire 2026 de la Caisse d'Allocation Familiale de Loire-Atlantique et de solliciter une demande de soutien financier à hauteur de 3 000 €**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.**

Jean-Francois MARY
le 04/05/2026 14:25:56 +02:00

Jean-François MARY
Président

REDON Agglomération Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34